

**COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC
PROJET PISTE LONGUE AÉROPORT DE MAYOTTE**

25 NOVEMBRE 2011

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE PROXIMITE – OUANGANI

Type de réunion :	Réunion de proximité
Date de la réunion :	25 novembre 2011
Lieu de la réunion :	Ouangani

Introduction et discours d'ouverture

Mme Anziza MOUSTOIFA, présidente de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), ouvre la réunion, puis cède la parole à M. Ali Ahmed COMBO, maire de Ouangani.

M. Ali Ahmed COMBO, maire de Ouangani, déclare que la piste longue permettra la mise en place de vols directs de Mayotte vers Paris à meilleurs tarifs, ainsi que vers d'autres destinations, telles que l'Afrique et l'Asie. En favorisant de nouvelles concurrences, la piste longue et le nouvel aéroport participeront à la réduction d'inégalités sociales et à la lutte contre la vie chère. M. Ali Ahmed COMBO pointe ensuite les désavantages de ce projet, notamment environnementaux, dus à l'allongement de la piste vers la mer, et affirme que l'objectif du débat est de concilier la modernisation apportée par la piste longue, attendue par la population, au respect de l'environnement.

Mme Anziza MOUSTOIFA nomme les membres de la CPDP présents dans la salle : Mme Nadira MALECK, M. Franck MADJID et M. Mohamed MOINDJIE. Elle cède ensuite la parole à Yves DEBOUVERIE, représentant de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) au débat public, qui présente son collaborateur : Pierre PINSON (délégué territorial de l'aviation civile à Mayotte).

M. Franck MADJID présente les règles et le fonctionnement du débat public.

Rappel du cadre législatif du débat public, ses règles et son fonctionnement

Obligation légale, le débat public est organisé par une CPDP, et institué autour des projets d'infrastructure d'un montant de 100 millions d'euros, ayant un impact sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce débat vise à informer le public et à éclairer le maître d'ouvrage sur sa perception du projet. Il fera l'objet d'un compte-rendu final, disponible avant le mois de mars. Le maître d'ouvrage aura ensuite 3 mois pour livrer publiquement sa réponse au projet.

Comment participer au débat ? – les Mahorais sont invités à consulter les documents du maître d'ouvrage et ceux de la CPDP. Ils peuvent ensuite :

- *participer aux réunions publiques*
- *transmettre leurs questions ou avis par écrit à la CPDP*
- *rédiger un cahier d'acteur*
- *émouvoir leurs propositions sur le site internet (www.debatpublic-pistelanguemayotte.org)*

Les réunions publiques – Elles auront lieu jusqu'au 11 décembre 2011. Toutes les réunions publiques organisées obéissent aux principes de *neutralité et d'indépendance* des membres de la Commission par rapport au maître d'ouvrage, d'*équivalence* en matière d'ouverture et de temps de parole, de *transparence*, avec des traductions en shimaoré ou en shibushi, d'*argumentation*, en détaillant les raisons et motifs des prises de position de chacun.

M. Franck MADJID conclut son intervention sur des éléments de calendrier, puis cède la parole à Yves DEBOUVERIE, pour la présentation du projet de piste longue.

Présentation du projet de piste longue

M. Yves DEBOUVERIE annonce que la présentation du projet de piste de longue proposé par la DGAC fera l'objet d'un film diffusé en français puis en shimaoré.

Débat avec le public

➤ **Finalité du débat public**

M. Dahalane Patrick HAMADA, habitant de Ouangani [absent lors de la présentation du débat] interroge la CPDP sur les raisons de ce débat.

Mme Nadira MALECK lui répond que le débat public est une obligation légale depuis 2002 pour tous les projets aéroportuaires d'au moins 100 millions d'euros. Elle lui rappelle ensuite les modalités du débat public.

➤ **Mise en service du nouvel appareil d'Air Austral et délais du projet**

Mme Mireille QUILLARD, habitante de la commune de Ouangani, rapporte que la compagnie Air Austral a récemment proposé des billets de Dzaoudzi à Paris (trajet direct) pour 715 euros, soit un prix très concurrentiel. Au regard de ces nouveaux tarifs, Mireille QUILLARD s'interroge sur les coûts environnementaux et financiers de la piste longue et sur la possibilité de réinvestir l'enveloppe dans l'économie mahoraise. Elle demande ensuite si la DGAC peut comparer le coût de l'adaptation de la piste actuelle (nécessaire à la mise en place de ces nouveaux vols Air Austral) au coût du projet de piste longue. **Mme Cris KORDJEE**, habitante de Mtsapéré et « écocitoyenne », n'est pas d'accord avec cette démarche. Selon elle, il est illusoire de croire que l'annulation du projet de piste longue entraînera un report d'enveloppe vers d'autres projets pour Mayotte. Mme Cris KORDJEE ajoute que les aménagements proposés aujourd'hui par la compagnie Air Austral auraient pu être réalisés depuis bien longtemps. Elle considère qu'une annulation du projet de piste longue au profit de ce seul aménagement serait une erreur et une marque d'irrespect vis-à-vis des habitants de Mayotte.

M. Yves DEBOUVERIE rappelle à Mme Mireille QUILLARD que le coût du projet varie en fonction des scénarios : 230 millions d'euros pour le scénario 1 et 210 millions d'euros pour le scénario 2. Il précise qu'à ce stade, le financement n'est pas défini. L'infrastructure sera financée par les compagnies aériennes (via une faible contribution des passagers), par les pouvoirs publics et peut-être par l'Europe. Sur la question du transfert d'enveloppe, M. Yves DEBOUVERIE explique qu'il n'appartient pas à la DGAC d'en décider, mais aux autorités publiques de Mayotte. À son sens, cependant, la piste longue est une infrastructure nécessaire, un outil au service du développement économique. Il rapporte ensuite que les vols directs ont été décalés en raison d'un problème technique de barrière, visant à protéger la population du souffle des réacteurs des nouveaux avions. Il reconnaît que la compagnie Air Austral a proposé des tarifs intéressants, mais explique qu'avec l'aménagement de la piste actuelle, les vols directs avec le plein de passagers resteront soumis aux conditions météorologiques (piste sèche et absence de vent), et ne pourront être effectués tous les jours. En outre, la piste longue est aussi nécessaire pour que d'autres appareils, moins performants, puissent également décoller de Mayotte avec le plein de passagers, ou accueillir des appareils de plus grosse capacité.

M. Atoumani HAROUNA, habitant de Ouangani, *propos en shimaoré*, rappelle que le Conseil général et l'État ont contribué au financement du projet d'aménagement de la piste permettant à la compagnie d'Air Austral d'effectuer des vols directs dès le mois de novembre. M. Atoumani HAROUNA se demande si le projet de piste longue ne va pas subir le même décalage que cet aménagement.

M. Pierre PINSON précise que le projet d'aménagement en question a été repoussé d'une saison IATA (mars-avril prochain) et non annulé. Des études doivent encore être menées pour que les vols de 200 LR de la compagnie Air Austral puissent se faire en totale sécurité, avec des aménagements de barrière anti-souffle (les réacteurs de ce nouvel appareil étant 50 % plus puissants). Les études doivent être menées par le gestionnaire actuel de l'aéroport à la fin de l'année.

M. Dahalane Patrick HAMADA, *propos en shimaoré*, s'enquiert des raisons précises qui ont conduit au report du projet d'aménagement, et demande s'il ne s'agit pas d'une excuse pour reporter la construction de la piste longue. M. Dahalane Patrick HAMADA ajoute qu'à côté du projet de front de mer réunionnais (deux milliards d'euros), la piste longue mahoraise, qui représente peu, financièrement, permettra d'impulser le développement économique de l'île, via le tourisme.

M. Pierre PINSON explique que le report de l'aménagement est dû à plusieurs raisons :

**COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC
PROJET PISTE LONGUE AÉROPORT DE MAYOTTE**

- les aménagements eux-mêmes, demandés par la compagnie Air Austral, plus importants que prévu
- l'absence de mention de ces aménagements dans l'appel d'offres portant sur la reprise de la gestion de l'aéroport par la société SNC-Lavallin
- un chevauchement des plannings au moment de la reprise de la gestion de l'aéroport

M. Pierre PINSON ajoute que ces aménagements de la plate-forme seront réalisés lors de la prochaine saison IATA, soit d'ici 6 mois.

M. Hassani SOUFOU, habitant de Ouangani, *propos en shimaoré*, déclare que les Mahorais sont fatigués des promesses non tenues et demande que l'échéancier des travaux de piste longue soit respecté, voire avancé, afin que Mayotte puisse aller de l'avant. **M. Assani M'DALLAH**, habitant de Ouangani, *propos en shimaoré*, abonde dans son sens. Il souhaite que l'on cesse de berner les Mahorais, et invite les acteurs à mettre le projet en chantier le plus tôt possible.

Mme Mireille QUILLARD évoque la proposition d'aménagement présentée dans le cahier d'acteur de la compagnie aérienne Corsairfly, qui permettrait d'effectuer des vols directs avec la piste actuelle.

M. Yves DEBOUVERIE explique que la compagnie Corsairfly demande une extension de la piste à 2200 mètres. À son sens, cette proposition rejoint l'étape 1 du scénario 1 (extension à 2300 m).

➤ **Durée du voyage à la Mecque et concurrence**

Mme Toymina SALIME, habitante de Ouangani, *propos en shimaoré*, dit être satisfaite de cette consultation, puis déclare que la piste longue doit être allongée pour faciliter les liaisons vers la Mecque. Mme Toymina SALIME évoque son dernier voyage, très éprouvant, au cours duquel les pèlerins ont dû faire une escale en Grande Comore, une escale à Dubaï et une autre à Djeddah (quatre nuits avant d'arriver à Djeddah). Elle ajoute qu'il y avait plusieurs personnes plus âgées avec elle. Mme Toymina SALIME considère anormal de décoller de Mayotte, passer par l'île de la Réunion pour repartir ensuite vers Mayotte.

M. Assani BOURA, habitant de Ouangani, favorable au projet de piste longue, met en cause la compagnie Air Austral, qui ne facilite pas les voyages des Mahorais, notamment leurs déplacements à la Mecque (Assani BOURA évoque un « parcours du combattant » très fatigant). Il souhaite que la piste longue favorise l'émergence de compagnies concurrentes.

M. Yves DEBOUVERIE lui rappelle qu'Air Austral n'est pas la seule compagnie aérienne qui assure la liaison entre Mayotte et la Métropole. Il ajoute que la concurrence pourrait se développer, mais à long terme, lorsque le trafic aura augmenté, et précise que les liaisons courantes entre la métropole et les départements d'outre-mer sont en règle général assurées par trois compagnies concurrentes. S'agissant des vols charters vers la Mecque, M. Yves DEBOUVERIE confirme que la piste longue permettra d'élargir la gamme des avions qui pourront faire des vols directs vers l'Arabie saoudite.

➤ **Développement et tourisme**

M. Abdou NADHUIR, habitant de Ouangani, *propos en shimaoré*, affirme que le projet de piste longue est plébiscité par la population mahoraise, fatiguée de payer des billets d'avion trop cher et d'être obligée de passer par l'île de la Réunion pour gagner la métropole. Il affirme ensuite que la population est prête à participer au financement du projet, puis critique les défenseurs de l'environnement, qui pourront toujours regagner la métropole en cas de problèmes à Mayotte. M. Abdou NADHUIR conclut son propos en expliquant que le chef de l'État, qui s'occupe actuellement de hisser les pays européens vers le haut, devrait d'abord penser aux départements du pays qu'il gouverne, au premier rang desquels Mayotte.

M. Ali SAID, habitant de Ouangani, *propos en shimaoré*, remercie les pouvoirs publics qui ont organisé ce débat, puis explique que le développement de Mayotte passera nécessairement par le tourisme, qui passera lui-même par la création de la piste longue. En ce sens, la piste longue représente l'ouverture : ouverture des Mahorais au monde et ouverture du monde aux Mahorais.

➤ **Formation et emplois**

**COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC
PROJET PISTE LONGUE AÉROPORT DE MAYOTTE**

M. Hassani SOUFOU, *propos en shimaoré*, affirme que la piste longue, très attendue par les Mahorais, permettra de créer de nouveaux emplois. Dans le même ordre d'idées, **M. Ali AMBODY**, habitant de Ouangani, *propos en shimaoré*, invite les responsables du projet à mettre en place dès aujourd'hui un plan de formation afin que les Mahorais puissent profiter des emplois induits par la création de la piste longue et la rénovation de l'aéroport.

M. Yves DEBOUVERIE lui répond qu'il sera très difficile de mettre en place un plan de formation à Mayotte. Pour les Mahorais qui souhaitent s'orienter vers les métiers de l'aéronautique, il sera nécessaire de se rendre en métropole ou à l'étranger. Concernant l'emploi, M. Yves DEBOUVERIE déclare qu'une cinquantaine de postes pourraient être créés par l'augmentation du trafic aérien, à l'horizon 2020. Les travaux de la piste longue, eux, mobiliseront une centaine d'emplois, pour une durée de 2 à 3 ans, soit la durée des travaux. S'agissant des emplois induits par le développement économique, Yves DEBOUVERIE estime difficile d'en évaluer le nombre.

➤ **Environnement**

M. Atoumani HAROUNA rappelle que les Mahorais ont fait le choix de la départementalisation, et considère que la France est en capacité de faire venir des experts capables d'éviter les dégradations environnementales. **M. Ali SAID** abonde dans son sens, et propose de mettre en place un filet protecteur pour protéger le lagon des phénomènes d'envasement liés aux travaux. **M. Dahalane Patrick HAMADA** explique à son tour que Mayotte a besoin de cette piste longue, quel que soit le coût environnemental ou financier. Il ajoute que les défenseurs de l'environnement défavorables au projet ne sont pas venus à Mayotte en pirogue, mais en utilisant une piste longue, de Paris, et invite ces derniers à ne pas laisser Mayotte isolée. **Mme Cris KORDJEE** dit n'avoir pas entendu beaucoup de voix environnementales s'élever contre le projet de contournement de Mamoudzou, qu'elle qualifie de catastrophe écologique.

M. Tiana RAMDRIAMIHOATRA, habitant de Ouangani, favorable au projet de piste longue interroge Yves DEBOUVERIE sur le montant des mesures compensatoires aux dégradations environnementales.

M. Yves DEBOUVERIE lui répond que le montant n'est pas connu avec précision, mais qu'il sera compris dans une fourchette de 5 % à 10 % du coût global du projet.

➤ **Financement du projet**

M. Hamissi ABDHULA, habitant de Ouangani, interroge Yves DEBOUVERIE sur les possibles dépassements de budget.

M. Yves DEBOUVERIE lui répond que l'enveloppe de 200 millions d'euros est une estimation qui pourra être révisée à l'aune de l'inflation, et « des bonnes comme des mauvaises surprises ». Les discussions avec les financeurs du projet débiteront au moment où l'enveloppe sera plus précisément définie.

Conclusion

En conclusion de cette réunion de proximité, **Mme Nadira MALECK** remercie les intervenants pour leurs interventions riches et diverses et pour leur participation. Elle revient sur les différentes thématiques abordées, puis invite les participants à se retrouver autour d'un verre de l'amitié.